VILLE DE
PARIS

TERRASSES ÉPHÉMÈRES
Charte d'engagement des commerçants

1. **Je m'engage** à **respecter le protocole** de déconfinement et le **code de bonne conduite sanitaire, dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19.**

2. **Je m'engage** à **respecter les impératifs de sécurité**, en tout premier lieu les accès pompiers et véhicules de secours. La protection des clients et des passants relève de ma responsabilité exclusive, la responsabilité de la Ville de Paris ne saurait être recherchée en cas d'accident.

3. **Je m'engage** à **respecter les conditions d'accessibilité et de circulation des piétons** notamment des personnes à mobilité réduite, des personnes déficientes visuelles ou des personnes avec poussettes.

4. **Je m'engage** à **exploiter jusqu'à 22h maximum** les terrasses provisoires.
En cas d'utilisation d'une emprise désaxée par rapport à la façade commerciale, je m'engage à respecter la tranquillité et l'activité de mes voisins.

5. **Je m'engage** à **maintenir propres les espaces** en extérieur en toute circonstance et à toute heure de leur exploitation, en assurant un nettoyage total et en veillant à la propreté de l'espace public, notamment s'agissant des mégots, dans un périmètre de 25 mètres aux alentours de mon établissement.

6. **Je m'engage** à **limiter les nuisances sonores** causées par mon activité, pour la tranquillité des riverains; aucune diffusion musicale ne sera effectuée à l'extérieur.

7. **Je m'engage** à **utiliser du mobilier léger et esthétique** et à ne pas utiliser **de vaisselles et gobelets en plastique à usage unique.**

8. **Je m'engage** à ne pas installer **de dispositif de publicité, de chauffage , de climatisation, de brumisateur et de toute autre installation électrique.**

9. **Je m'engage** à afficher **la présente charte** sur la vitrine de mon établissement.

10. **Je m'engage après le 30 septembre inclus à libérer les espaces** et à les remettre en état d'origine.

→ MESURES EN CAS DE NON-RESPECT DE CES ENGAGEMENTS

Le respect de ces engagements sera contrôlé par les agents de la Ville de Paris qui seront habilités à procéder à la demande de retrait de la terrasse provisoire, à verbaliser le non-respect des engagements et éventuellement à engager des poursuites pénales.

Je m'engage alors à **libérer les espaces** et à les **remettre en état d'origine.**